

**Séance publique du 7 juillet 2003**

**Délibération n° 2003-1333**

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Transport et valorisation des mâchefers issus du centre de valorisation thermique des déchets urbains de Lyon sud - Approbation du dossier de consultation des entrepreneurs - Appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction de la propreté

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 18 juin 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Les marchés relatifs au transport et à la valorisation des mâchefers issus du centre de valorisation thermique des déchets urbains de Lyon sud arrivent à expiration le 31 décembre 2003. Il est donc nécessaire de les renouveler.

Aussi un dossier de consultation des entrepreneurs relatif à cette prestation est-il soumis au Conseil.

Les marchés à passer ont pour objet la désignation de prestataires chargés d'exécuter, conformément à la circulaire mâchefers du 9 mai 1994, les opérations de transport, de stockage et de valorisation en travaux publics de ce produit issu de la combustion des déchets.

L'ensemble de la prestation fera l'objet de deux lots, chacun étant estimé à 30 000 tonnes par an ; ce tonnage est susceptible d'évoluer selon les conditions d'exploitation du centre de valorisation thermique des déchets urbains.

La division de l'ensemble de la prestation en deux lots garantit la sécurité de traitement d'un tel tonnage sur deux plateformes distinctes. Ces produits instables ne peuvent être stockés sans traitement, en conséquence afin d'assurer la continuité du service public la pluralité des équipements de traitement s'impose.

Aussi considérant les différents paramètres et contraintes liés à cette prestation qui sont exposés ci-dessus, est-il souhaitable de lancer un appel d'offres ouvert composé de deux lots en vue de l'établissement de deux marchés séparés, en application des articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics, comme détaillé ci-après :

- lot n° 1 : transport, stockage et valorisation des mâchefers d'une estimation en volume annuel de 30 000 tonnes,
- lot n° 2 : transport, stockage et valorisation des mâchefers d'une estimation en volume annuel de 30 000 tonnes.

Ces marchés auraient une durée ferme de cinq ans à compter de leur date de notification afin de permettre l'amortissement de tels équipements ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

Vu les articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

**DELIBERE**

**1° - Accepte** le dossier de consultation des entrepreneurs.

**2° - Décide :**

a) - que la prestation visée ci-dessus sera traitée dans le cadre de deux marchés ordinaires,

b) - de procéder, pour leur attribution, par voie d'appel d'offres ouvert avec publicité européenne, conformément aux articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics,

c) - les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération du Conseil n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001.

**3° - La dépense** correspondante sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - direction de la propreté - exercices 2004 et suivants - section de fonctionnement - centre budgétaire 5 320 - centre de gestion 532 100 - compte 611 800 - fonction 812 - ligne de gestion 011 257.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,